

CC Arnon Boischaut Cher : Liste des servitudes d'utilité publique

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHAMBON	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche Boischaut	
CHAMBON	AC1	Église Saint Pierre (cad. A2, 278) inscription par arrêté du 2 mars 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHAMBON	EL7	RD 73 approuvé le 23/09/1875 (Arrêté non pris au 31/08/2017, échanges avec le CD en cours)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – Route de Guerry 18000 Bourges	
CHAMBON	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
CHAMBON	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CHATEAUNEUF-SUR-C	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SMEACL de Châteauneuf-Lapan 3 grande rue 18190 Chateauneuf-sur-Cher	
CHATEAUNEUF-SUR-C	AC1	le château d'Aigues Mortes cad E1, 15 (commune de Venesmes) Inscription par arrêté du 27 mars 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHATEAUNEUF-SUR-C	AC1	basilique Notre Dame des Enfants : rue du Château cad AC 20 - inscription par arrêté du 03 octobre 1983	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHATEAUNEUF-SUR-C	AC1	le château : cad AC 9 - inscription par arrêté du 19 février 1986	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHATEAUNEUF-SUR-C	AC1	la ferme de la maison neuve : balcon en fer forgé cad D 236 - inscription par arrêté du 22 mars 1930	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHATEAUNEUF-SUR-C	AC1	l'église collégiale Saint Pierre : le bourg cad D1, 31 (commune de Venesmes) inscription par arrêté du 26 janvier 1927	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHATEAUNEUF-SUR-C	AS1	captage du puits de l'Ile - Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée - AP 2019-001 du 02/01/2019	AP N° 2019-0001 du 02/01/2019	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
CHATEAUNEUF-SUR-C	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
CHATEAUNEUF-SUR-C	EL7	RD 14 (approuvé le 7/04/1880)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
CHATEAUNEUF-SUR-C	EL7	RD 27 (approuvé le 28/07/1866)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
CHATEAUNEUF-SUR-C	EL7	RD 35 (approuvé le 28/07/1866)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
CHATEAUNEUF-SUR-C	EL7	RD 73 (approuvé le 28/07/1866)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
CHATEAUNEUF-SUR-C	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	
CHATEAUNEUF-SUR-C	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHATEAUNEUF-SUR-C	PT2	Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 140 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI/OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHATEAUNEUF-SUR-C	PT3	Câble RG 19405.04	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHATEAUNEUF-SUR-C	PT3	Câble RG 18075	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHATEAUNEUF-SUR-C	PT3	Fibre optique 18-700	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHATEAUNEUF-SUR-C	T1	Bourges - Miécaze	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
CHATEAUNEUF-SUR-C	T4	aérodrome de Châteauneuf sur Cher	- arrêté ministériel du 27 mai 1982 - plan d'ensemble ES 358a - index A1 établi par le service technique des bases aériennes - articles L6372-8 à L6372-10 du code des Transports - articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone Aéroportuaire – CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CHATEAUNEUF-SUR-C	T5	aérodrome de Châteauneuf sur Cher	- arrêté ministériel du 27 mai 1982 - plan d'ensemble ES 358a - index A1 établi par le service technique des bases aériennes - articles L6372-8 à L6372-10 du code des Transports - articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone Aéroportuaire – CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CHATEAUNEUF-SUR-C	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CHAVANNES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SMEACL de Châteauneuf-Lapan 3 grande rue 18190 Chateauneuf-sur-Cher	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHAVANNES	AC1	Eglise Saint Ursin - ancienne église cad A2, 50 inscription par arrêté du 22 novembre 1981(commune de Serruelles)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHAVANNES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
CHAVANNES	PT2	Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement I = 140 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
CHAVANNES	PT3	Fibre optique 02403	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHAVANNES	PT3	câble RG 19405.04	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHAVANNES	PT3	câble GD 19-405	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHAVANNES	T4	aérodrome de Châteauneuf sur Cher	- arrêté ministériel du 27 mai 1982 - plan d'ensemble ES 358a - index A1 établi par le service technique des bases aériennes - articles L6372-8 à L6372-10 du code des Transports - articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone Aéroportuaire – CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CHAVANNES	T5	aérodrome de Châteauneuf sur Cher	- arrêté ministériel du 27 mai 1982 - plan d'ensemble ES 358a - index A1 établi par le service technique des bases aériennes - articles L6372-8 à L6372-10 du code des Transports - articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone Aéroportuaire – CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHAVANNES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CORQUOY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SMEACL de Châteauneuf-Lapan 3 grande rue 18190 Chateauneuf-sur-Cher	
CORQUOY	AC1	Prieuré de Grandmont : Eglise cad. C2, 175 inscription par arrêté du 19 février 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CORQUOY	AC1	ferme de la maison neuve : balcon en fer forgé - cad D 236 inscription par arrêté du 22 mars 1930 (sur la commune de Chateauneuf sur Cher)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CORQUOY	AC1	Eglise Saint-Martin : Abside et choeur cad. D2, 397 inscription par arrêté du 12 juin 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CORQUOY	AS1	captages P1 et P2 du Pont du Cher (captages Lapan)avec périmètres de protection rapprochée et zone renforcée du périmètre de protection rapprochée.	- Arrêté préfectoral n° 2015-1-0866 du 24 août 2015	ARS Centre Val de Loire Délégation Territoriale du Cher 6 place de la Pyrotechnie CS 80 003 18023 Bourges Cédex	
CORQUOY	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 18 / SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
CORQUOY	EL7	RD 27 (approuvé le 25/09/1868)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de guerry 18000 Bourges	
CORQUOY	EL7	RD 35 approuvé le 17/04/1913 route de la Vallée du Cher (Arrêté non pris au 31/08/2017, échanges avec le CD en cours)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de guerry 18000 Bourges	
CORQUOY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CORQUOY	I4	- réseaux de transport : * liaison 90 kv N°2 Buis(les) – Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
CORQUOY	I4	- réseaux de transport : * liaison 90 kv N°1 Buis(les) - Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
CORQUOY	PM1	Plan de prévention des risques inondations (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
CORQUOY	PT2	Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement I = 140 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
CORQUOY	PT3	Fibre optique 18-700	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CORQUOY	T1	Bourges - Miécaze	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
CORQUOY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CREZANCAY-SUR-CHEF	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SMEACL de Châteauneuf-Lapan 3 grande rue 18190 Chateauneuf-sur-Cher	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CREZANCAY-SUR-CHEF	AC1	le château d'Aigues Mortes cad E1, 15 inscription par arrêté du 27 mars 1926 (commune de Venesmes)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CREZANCAY-SUR-CHEF	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
CREZANCAY-SUR-CHEF	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 KV N°1 St Amand - Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
CREZANCAY-SUR-CHEF	I4	- réseaux de transport : * liaison 90 kV N°1 Bigny - St Amand-Montrond – Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
CREZANCAY-SUR-CHEF	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	
CREZANCAY-SUR-CHEF	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CREZANCAY-SUR-CHEF	T1	Bourges - Miécaze	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CREZANCAY-SUR-CHEF	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
LA CELLE-CONDE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP Lignièrès 2 rue du Docteur Bonnet 18160 Lignièrès	
LA CELLE-CONDE	AC1	L'église Saint Denis de Condé (cad. 1984 ZH 97) classement par la liste de 1862	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LA CELLE-CONDE	AC1	Croix de chemin : croix de carrefour de la fin du 15è siècle (dans l'ancien jardin du presbytère) (cad. A3 755) classement par arrêté du 1er décembre 1913	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LA CELLE-CONDE	AC1	l' église du Prieuré Saint Germain : église en totalité (cad. A3, 736) inscription par arrêté du 14 avril 1998	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LA CELLE-CONDE	EL7	RD 129 approuvé le 09/10/1866 (Arrêté non pris au 31/08/2017, échanges avec le CD en cours)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
LA CELLE-CONDE	EL7	RD 219 approuvé le 09/10/1886 (Arrêté non pris au 31/08/2017, échanges avec le CD en cours)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
LA CELLE-CONDE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LA CELLE-CONDE	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 kV N°1 Breuil (le) – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LA CELLE-CONDE	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI de l'Arnon)	arrêté préfectoral le 13 Octobre 2004 .	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
LA CELLE-CONDE	PT3	câble RG 18-50	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA CELLE-CONDE	PT3	câble RG 18-32	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA CELLE-CONDE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
LAPAN	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SMEACL de Châteauneuf-Lapan 3 grande rue 18190 Chateauneuf-sur-Cher	
LAPAN	AS1	Captage du «Pont du Cher», forage n°2 - Périmètres de protection immédiate, rapprochée et zone renforcée du périmètre de protection rapprochée des captages P1 et P2	- Arrêté Préfectoral n° 2015-1-0866 du 24 août 2015	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
LAPAN	AS1	Captage du «Pont du Cher», forage n°1 - Périmètres de protection immédiate, rapprochée et zone renforcée du périmètre de protection rapprochée des captages P1 et P2	- Arrêté Préfectoral n° 2015-1-0866 du 24 août 2015	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
LAPAN	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T 18/ SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LAPAN	EL7	RD 35 plan d' alignement approuvé le 23 août 1889	Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Routes départementales : Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
LAPAN	I4	- Réseau de transport : * liaison 90 kV N°1 Buis(les)– Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LAPAN	I4	- Réseau de transport : * liaison 90 kV N°2 Buis(les) – Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LAPAN	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement – Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
LAPAN	PM1	Plan de prévention des risques inondations (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LAPAN	PT2	Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 140 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
LAPAN	PT3	Câble FO 18700	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LAPAN	T1	ligne n° 695000 Bourges -Miécaze	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction Immobilière Territoriale Ouest Pôle valorisation et logement 15 Bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
LAPAN	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
LEVET	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SMEACL de Châteauneuf-Lapan 3 grande rue 18190 Chateauneuf-sur-Cher	
LEVET	EL7	RD 88 approuvé le 11 avril 1888	Route Départementale - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Route Départementale Conseil Départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
LEVET	I4	- Réseaux de distribution : - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement – Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
LEVET	PT1	Centre de Levet / Les Cassons zone de garde r = 500 m zone de protection r = 1500 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2	
LEVET	PT2	Centre de Levet / Les Cassons zone primaire de dégagement r = 200 m zone secondaire de dégagement de largeur 124 m et de longueur 1200 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2	
LEVET	PT2	Liaison hertzienne de Levet / Les cassons à Saint Amand Montrond / Le bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 124 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2	
LEVET	PT3	Câble GD n°194.05	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LEVET	PT3	Câble RG 194-05.01	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LEVET	PT3	Câble FO 24.03	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LEVET	PT3	Câble FO 18-546.02	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LEVET	PT3	Câble RG 18-585	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LEVET	PT3	Câble RG 18152	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LEVET	PT3	Câble FO 18-546.01	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LEVET	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
LIGNIERES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP Lignièrès 2 rue du Docteur Bonnet 18160 Lignièrès	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LIGNIERES	AC1	Le château : le bourg : château, ses dépendances, cour d'honneur (cad. AE 267), douves (cad. AE 266, 268), bâtiments des communs (cad. AE 261, 263, 265) et petit parc (cad. AE 162 à 164, 260 à 263, 265, 269 à 275, 277, 282 à 286) classement par arrêté du 27 juin 1935	- loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par décrets - articles relatifs au code de l'urbanisme	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LIGNIERES	AC1	Le château du Plessis : façades, toitures et intérieurs (cad. D1, 75) inscription par arrêté du 27 septembre 1948	- loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par décrets - articles relatifs au code de l'urbanisme	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LIGNIERES	AC1	Le château du Plaix : douves, façades et toitures du château ; cheminée du 16 ^e siècle, située au rez de chaussée du corps de logis en fond de cour (cad. F567, 568) inscription par arrêté du 13 novembre 1995 (sur la commune de St Hilaire en Lignières)	- loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par décrets - articles relatifs au code de l'urbanisme	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LIGNIERES	AC1	église Notre Dame (cad. AE 264) inscription par arrêté du 02 mars 1926	- loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par décrets - articles relatifs au code de l'urbanisme	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LIGNIERES	AC2	Grand parc du château de Lignières composé de prairies entourées d'arbres, comprenant : la grande laiterie, la laiterie de Jersey, le moulin, les bâtiments de régie, la conciergerie, les hangars, le pont de la pêcherie site inscrit par arrêté du 15 novembre 1935 Superficie 45 hectares	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL Centre 5 rue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
LIGNIERES	AS1	Captage « le Champ des Vignes » avec périmètres de protection immédiate et rapprochée	- arrêté préfectoral n°2001-1-490 du 26 avril 2001	ARS 6 place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LIGNIERES	EL7	Voies communales et chemins ruraux * la ville de Lignières : VC et CR à caractères de rues (approuvé le 20/05/1879)	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14/03/1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies communales Mairie de Lignières 2 rue du Docteur Bonnet 18160 Lignières	
LIGNIERES	EL7	RD 61 (approuvé le 18/08/1875)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des Routes et des Bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
LIGNIERES	EL7	RD 65 (approuvé le 11/08/1860)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des Routes et des Bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LIGNIERES	EL7	RD 219 (approuvé le 20/07/1891)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des Routes et des Bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
LIGNIERES	EL7	RD 925 (approuvé le 11/08/1860)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des Routes et des Bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
LIGNIERES	EL7	RD 940 (approuvé le 27/11/1892)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des Routes et des Bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
LIGNIERES	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 kV N°1 Breuil (le) - Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport Réseau des Transports d'Electricité RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LIGNIERES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
LIGNIERES	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI de l'Arnon)	arrêté préfectoral le 13 Octobre 2004 .	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LIGNIERES	PT3	câble RG 18-102	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LIGNIERES	PT3	câble RG 18-129	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LIGNIERES	PT3	câble RG 18-50	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LIGNIERES	PT3	câble RG 18-06	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LIGNIERES	PT3	câble RG 18714	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LIGNIERES	PT3	câble RG 18-32	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LIGNIERES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
MONTLOUIS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche Boischaud	
MONTLOUIS	AC1	Maison des Varennes : les 2 corps du bâtiment médiéval, en totalité ; façades du corps de bâtiment du 18è siècle (cad ZH 32) inscription par arrêté du 14 janvier 1994	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MONTLOUIS	AC1	Château du Plessis : façades, toitures et intérieurs (cad D1, 75) - inscription par arrêté du 27 septembre 1948 (sur la commune de Lignéres)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MONTLOUIS	AC1	église Saint Martin (cad ZM 22) inscription par arrêté du 2 mars 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MONTLOUIS	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 kV N°1 Breuil (le) - Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MONTLOUIS	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement- Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
MONTLOUIS	PT3	câble RG 18-102	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MONTLOUIS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-BAUDEL	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP Lignièrès 2 rue du Docteur Bonnet 18160 Lignièrès	
SAINT-BAUDEL	EL7	RD 69 (approuvé le 26/09/1867)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-BAUDEL	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 kV N°1 Breuil (le) - Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-BAUDEL	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
SAINT-BAUDEL	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI de l'Arnon)	arrêté préfectoral le 13 Octobre 2004 .	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-BAUDEL	PT3	câble RG 18-32	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-BAUDEL	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-LOUP-DES-CHAI	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SMEACL de Châteauneuf-Lapan 3 grande rue 18190 Chateauneuf-sur-Cher	
SAINT-LOUP-DES-CHAI	AC1	"la Petite Forge" Bigny : ancien logement d'employés en totalité y compris les remises contiguës, les façades et la toiture de l'ancienne pointerie, de l'ancienne maison de maître, du bâtiment annexe à usage de service ; les façades et toitures de l'ancien logement ouvrier, l'ancien canal de dérivation cad. A2, 303, 306, 1243 inscription par arrêté du 21 mars 91 (Commune de VALLENAY)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-LOUP-DES-CHAI	AC1	le château d'Aigues Mortes - cad E1, 15 inscription par arrêté du 27 mars 1926 (commune de Venesmes)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-LOUP-DES-CHAI	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SAINT-LOUP-DES-CHAI	EL7	RD 3 (approuvé le 06/08/1872)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-LOUP-DES-CHAI	I4	- réseaux de transport : * liaison 90 kV N°1 Bigny - St Amand-Montrond – Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-LOUP-DES-CHAI	I4	- réseaux de transport : * liaison 90 kV N°1 St Amand - Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-LOUP-DES-CHAI	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement-Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
SAINT-LOUP-DES-CHAI	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-LOUP-DES-CHAI	PT2	Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 140 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2	
SAINT-LOUP-DES-CHAI	PT3	Câble RG 19405.04	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-LOUP-DES-CHAI	PT3	Fibre optique 18-700	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-LOUP-DES-CHAI	PT3	fibre optique 18-520	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-LOUP-DES-CHAI	PT3	câble RG 18-75	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-LOUP-DES-CHAI	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-SYMPHORIEN	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche Boischaud	
SAINT-SYMPHORIEN	AC1	église Saint Symphorien (cad A1, 100) inscription par arrêté du 26 janvier 1927	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-SYMPHORIEN	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement-Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
SAINT-SYMPHORIEN	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SERRUELLES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SMEACL de Châteauneuf-Lapan 3 grande rue 18190 Chateauneuf-sur-Cher	
SERRUELLES	AC1	église Saint Ursin cad A2, 50 inscription par arrêté du 22 novembre 1981	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SERRUELLES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement-Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
SERRUELLES	T4	aérodrome de Châteauneuf sur Cher	- arrêté ministériel du 27 mai 1982 - plan d'ensemble ES 358a - index A1 établi par le service technique des bases aériennes - articles L6372-8 à L6372-10 du code des Transports - articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle Nantes Zone Aéroportuaire – CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SERRUELLES	T5	aérodrome de Châteauneuf sur Cher	- arrêté ministériel du 27 mai 1982 - plan d'ensemble ES 358a - index A1 établi par le service technique des bases aériennes - articles L6372-8 à L6372-10 du code des Transports - articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle Nantes Zone Aéroportuaire – CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SERRUELLES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
UZAY-LE-VENON	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SMEACL de Châteauneuf-Lapan 3 grande rue 18190 Chateauneuf-sur-Cher	
UZAY-LE-VENON	AC1	Château dénommé Châteaufier : le corps de logis ; la chapelle située à l'extrémité du bâtiment de communs est, en totalité ; les façades et les toitures des deux bâtiments de communs situés dans l'avant-cour, à l'exception de la chapelle inscrite en totalité ; le portail d'entrée et le mur de clôture de l'avant cour ; les fossés ; le sol de parcelles 41 et 43 correspondant à l'avant cour, à la cour et au jardin (cad. ZC 41, 43) inscription par arrêté du 12 septembre 2002 commune de BRUERE-ALLICHAMPS	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
UZAY-LE-VENON	AC1	Haut fourneau : champagne en totalité (cad C3,952) - inscription par arrêté du 20/02/1991 Commune de MEILLANT	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
UZAY-LE-VENON	EL7	RD 37 approuvé le 20/04/1872 (Arrêté non pris au 31/08/2017, échanges avec le CD en cours)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – Route de Guerry 18000 Bourges	
UZAY-LE-VENON	I4	- réseaux de transport : * liaison 90 kV N°1 Bigny – Saint Amand-Montrond – Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
UZAY-LE-VENON	I4	- réseaux de transport : * liaison 90 kV N°1 Saint-Amand – Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
UZAY-LE-VENON	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement-Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
UZAY-LE-VENON	PT2	Liaison hertzienne de Levet / Les cassons à Saint Amand Montrond / Le bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 124 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2	
UZAY-LE-VENON	PT2	Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 140 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2	
UZAY-LE-VENON	PT3	câble GD 19405	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
UZAY-LE-VENON	PT3	câble RG 18140	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
UZAY-LE-VENON	PT3	câble RG 18405.04	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
UZAY-LE-VENON	PT3	câble RG 18109	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
UZAY-LE-VENON	PT3	Fibre optique 02403	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
UZAY-LE-VENON	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VALLENAY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SMEACL de Châteauneuf-Lapan 3 grande rue 18190 Chateauneuf-sur-Cher	
VALLENAY	AC1	Eglise du Prieuré Saint Martin : en totalité, en raison de la qualité de ses peintures murales du 12 ^e et du 17 ^e siècles cad A 525 - inscription par arrêté du 14 avril 1998	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VALLENAY	AC1	Prieuré Saint-Etienne d'Allichamps : église cad 1993Z (sur la commune de Bruère Allichamps) inscription par arrêté du 19 février 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VALLENAY	AC1	Château de Bigny : façades et toitures du château (à l'exception des bâtiments modernes au sud) et de l'ancienne orangerie - l'escalier avec sa rampe en fer forgé cad ZB 30, 31 - inscription par arrêté du 19 juin 1981	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VALLENAY	AC1	"la Petite Forge" Bigny : ancien logement d'employés en totalité y compris les remises contiguës, les façades et la toiture de l'ancienne pointerie, de l'ancienne maison de maître, du bâtiment annexe à usage de service ; les façades et toitures de l'ancien logement ouvrier, l'ancien canal de dérivation cad. A2, 303, 306, 1243 inscription par arrêté du 21 mars 1991	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VALLENAY	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
VALLENAY	EL7	RD 3 (approuvé le 13/02/1866	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
VALLENAY	I3	Installations annexes situées sur la commune : * Vallenay – livraison	AP n°216-DDCSPP-072 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers & Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VALLENAY	I3	Installations annexes situées sur la commune : * Vallenay CI – livraison	AP n°216-DDCSPP-072 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers & Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
VALLENAY	I3	Canalisation DN50-2002-BRT Vallenay	AP n°216-DDCSPP-072 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers & Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
VALLENAY	I3	Canalisation DN100-1999-Orval-Vallenay CI	AP n°216-DDCSPP-072 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers & Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
VALLENAY	I4	- réseaux de transport : * liaison 90 kV N°1 Bigny - St Amand - Montrond - Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VALLENAY	I4	- réseaux de transport : * poste de transformation d'énergie électrique, 90 kV Bigny	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VALLENAY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement- Electricité 47 avenue de Saint- Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
VALLENAY	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VALLENAY	PT3	fibres optiques 18-520	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VALLENAY	PT3	Câble RG 18096	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VALLENAY	PT3	Câble RG 18075	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VALLENAY	T1	Bourges - Miécaze	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
VALLENAY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VENESMES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SMEACL de Châteauneuf-Lapan 3 grande rue 18190 Chateauneuf-sur-Cher	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VENESMES	AC1	Maison des Varennes : les deux corps du bâtiment médiéval en totalité ; façades du corps de bâtiment du 18 ^e siècle (cad 2H 32) - inscription par arrêté du 14 janvier 1994 (sur la commune de Montlouis)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VENESMES	AC1	le château d'Aigues Mortes (château) (cad E1, 15) inscription par arrêté du 27 mars 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VENESMES	AC1	Eglise collégiale Saint Pierre le bourg (cad D1, 31) inscription par arrêté du 26 janvier 1927	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VENESMES	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
VENESMES	EL7	RD 73 approuvé le 15/02/1878. (Arrêté non pris au 30/08/2017, échanges avec le CD en cours)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
VENESMES	I4	- réseaux de transport : * liaison 90 kV N°1 Saint Amand – Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VENESMES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement-Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VENESMES	I4	- réseaux de transport : * liaison 90 kv N°1 Bigny – Saint-Amand-Montrond – Venesmes	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
VENESMES	I4	- réseaux de transport : * liaison 90 kv N°1 Buis(les) – Venesmes	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
VENESMES	I4	- réseaux de transport : * liaison 90 kv N°2 Buis (les) – Venesmes	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
VENESMES	I4	- réseaux de transport : * poste de transformation d'énergie électrique, 90 kv Venesmes	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
VENESMES	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VENESMES	PT3	Fibre optique 18-700	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VENESMES	T1	Bourges - Miécaze	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 Bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
VENESMES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VILLECELIN	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP Lignièrès 2 rue du Docteur Bonnet 18160 Lignièrès	
VILLECELIN	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 kV N°1 Breuil (le) – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VILLECELIN	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement-Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	
VILLECELIN	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI de l'Arnon)	arrêté préfectoral le 13 Octobre 2004 .	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VILLECELIN	PT3	câble RG 18-32	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VILLECELIN	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	